



1, rue du Ban Thévenin  
01800 MEXIMIEUX.  
Syl20.chet@gmail.com  
06 14 17 30 45

Mail : [latelierespace@hotmail.fr](mailto:latelierespace@hotmail.fr)  
Site : [www.atelier-espace-meximieux.com](http://www.atelier-espace-meximieux.com)

## Fiche d'inscription ADULTE Cours de peinture avec Sylvain CHETAILLE Année 2026 / 2027

NOM : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse mail :

### CHOIX DES COURS

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Lundi de 14h00 à 16h00 | <input type="checkbox"/> JEUDI de 14h00 à 16h00 | <input type="checkbox"/> VENDREDI de 14h00 à 16h00 |
|   | <input type="checkbox"/> JEUDI de 20h00 à 22h00 | <input type="checkbox"/> VENDREDI de 16h00 à 18h00 |
|   |   | <input type="checkbox"/> VENDREDI de 20h00 à 22h00 |

**Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.**

### TARIFS

Montant de l'adhésion : **30 €**

Montant des cours : **390 €** (soit au total **420 €** avec l'adhésion).

Les cours sont payables **annuellement à l'inscription en une seule fois**. Une facilité de paiement peut être accordée pour un règlement en 3 fois. Chèque(s) à établir à l'ordre de « Atelier Espace » et remis en totalité lors de l'inscription. Règlement en ligne sur HelloAsso.

- Un chèque de 420 € comprenant l'adhésion.
- Ou 3 chèques de : 160 € (comprenant l'adhésion), 130 € et 130 €.  
(Les chèques sont remis en banque à chaque début de trimestre – Octobre/ Janvier / Avril).

Ou règlement en ligne sur HelloAsso  
<https://www.helloasso.com/associations/association-l-atelier-espace/adhesions/cours-atelier-espace-2026-2027>



- Approbation du Règlement Intérieur : ce document doit être obligatoirement approuvé et signé, et remis avec votre (vos) règlement(s).
- Droit à l'image : compléter et signer l'autorisation jointe. A remettre lors de votre inscription.

Fait à le

Signature de l'adhérent

Paiement(s) reçu(s) par l'Atelier Espace :

Visa du Trésorier

- 1 chèque de 420 €
- 3 chèques de : 160€, 130 € et 130 €
- Paiement en ligne de 420 € :  en 1 fois  en 3 fois

## **Association L'ATELIER ESPACE**

1 RUE DU BAN THEVENIN

01800 MEXIMIEUX

[latelierespace@hotmail.fr](mailto:latelierespace@hotmail.fr)

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **Association L'ATELIER ESPACE**

### **OBJET**

L'Atelier Espace, association loi 1901, a pour objectif de contribuer à la vie culturelle locale en organisant des cours collectifs de dessin et de peinture et des expositions ponctuelles de ses productions.

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement interne de l'association pour l'organisation des services et des activités rendues aux adhérents.

Ce règlement intérieur est obligatoirement approuvé et signé par chaque adhérent lors de l'inscription.

### **ACTIVITES**

L'association Atelier Espace fournit à ses adhérents les prestations suivantes :

- Formation au dessin et à la peinture toutes techniques confondues,
- Animations événementielles liées aux activités artistiques telles expositions, visite de musée ...

### **PUBLICS VISES**

Ces activités sont à destination des adhérents : jeunes à partir de 8 ans, adolescents et adultes habitant Meximieux ou non. L'association est apolitique et sans obédience religieuse.

### **FONCTIONNEMENT - GOUVERNANCE**

L'Assemblée Générale des adhérents est organisée annuellement. Elle élit un bureau comprenant un(e) président(e), un(e) trésorier(e) et un(e) secrétaire. Le cas échéant, un(e) trésorier et un(e) secrétaire suppléant(e)(s) peuvent être élu(e)(s).

Les membres du bureau, élus pour 3 ans, prennent les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'association et à l'engagement des dépenses courantes. Il décide des orientations générales notamment du programme des sorties ou événements et des dépenses d'investissement.

### **LES ENSEIGNANTS ET DEROULEMENT DES COURS**

#### **Les enseignants**

Les cours sont dispensés par des enseignants confirmés et expérimentés dans les disciplines artistiques et les techniques de dessin et de peinture. Les enseignants possèdent les qualités pédagogiques requises pour transmettre un savoir faire afin d'amener chaque adhérent à progresser en fonction de sa sensibilité propre.

Les enseignants, choisis par le bureau, animent les cours dans un climat favorable au partage et à l'émulation entre adhérents.

Les enseignants sont payés trimestriellement par l'association en octobre, janvier et avril à réception de leur facture. De plus, ce règlement est effectué lorsque les chèques des adhérents payant en 3 fois sont encaissés sur le compte de l'association pour le trimestre en cours. Les chèques seront encaissés entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois d'échéance (octobre, janvier et avril).

## **Le déroulement**

Les cours sont collectifs et se déroulent habituellement de septembre à juin - hors vacances scolaires et jours fériés - mais peuvent aller au-delà de cette période de manière exceptionnelle.

La durée et le rythme des cours sont généralement fixés avant début septembre par les membres du bureau en concertation avec les professeurs. Actuellement, les durées sont les suivantes :

- 2 heures par semaine par groupe d'adultes,
- 2 heures par semaine par groupe d'enfants,
- 2 heures par semaine par groupe d'adolescents.

## **ORGANISATION DES COURS**

### **Fournitures**

L'association met à disposition des adhérents un local avec eau, électricité et sanitaire. Elle fournit également des tables, chevalets et tabourets. L'entretien et le nettoyage des tables sont assurés par les adhérents à la fin de chaque cours. L'enseignant s'assure que le local est propre et rangé à chaque fin de cours.

Les adhérents apportent leur matériel de dessin et leurs peintures personnels et subviennent à leurs propres besoins (en feuilles de dessin, crayons, pinceaux, peinture ...).

### **Discipline**

Les adhérents s'engagent à avoir un comportement respectueux des personnes et du matériel. Ils doivent prendre connaissance des décisions prises par le bureau.

### **Responsabilité civile**

L'association a souscrit une assurance de Responsabilité Civile au profit de ses adhérents et des locaux mis à sa disposition par la mairie de Meximieux.

## **FINANCEMENT**

### **Adhésion à l'association**

L'accès aux cours (près du professeur ou association) est ouvert aux adhérents ayant réglé l'intégralité de leur cotisation comprenant l'adhésion à l'association et les cours. Les enseignants sont adhérents à l'association.

La cotisation est payable en début d'année scolaire et s'accompagne de l'engagement de respecter le présent règlement intérieur.

L'adhésion est un engagement à contribuer et à participer à la vie de l'association comme par exemple l'organisation de nos expositions et autres manifestations.

Cet engagement associatif est en cela différent d'une prestation de service.

### **Prix des cours**

Le montant de la cotisation comprenant l'adhésion et les cours est fixé par le bureau.

La cotisation annuelle versée est encaissée sur le compte de l'association et reste définitivement acquise à l'association dans son intégralité, même en cas de départ anticipé d'un adhérent en cours d'année.

Cette cotisation sert à rémunérer les professeurs engagés sur l'année.

Pour les adhésions en cours d'année, le montant de la cotisation est fixé par l'enseignant au prorata de la durée de l'année restant à écouler. Tout trimestre commencé est dû. Le montant de l'adhésion à l'association est à régler intégralement.

## **TRESORERIE**

L'association bénéficie d'un compte bancaire ouvert à son nom qui permet d'encaisser les cotisations et la(les) subvention(s), de payer les enseignants et plus généralement d'encaisser les recettes et de régler les charges de l'association nécessaires à son bon fonctionnement.

Le président et la trésorière ont signatures auprès de l'établissement bancaire pour engager les dépenses.

Le bilan annuel (habituellement du 01/09 de l'année au 31/08 de l'année suivante) de l'exercice comptable est présenté lors de l'Assemblée Générale annuelle.

## COMMUNICATION

La communication avec la Mairie et vers l'extérieur est assurée par le Président et, le cas échéant, par la secrétaire ou la trésorière. Seuls les membres du bureau sont autorisés à communiquer au nom de l'association.

Les flyers, affiches et supports de communication sont validés par le bureau.

L'Atelier Espace dispose d'un site internet où sont déposées les informations sur la vie de l'association. Le site est régulièrement mis à jour : [www.atelier-espace-meximieux.com](http://www.atelier-espace-meximieux.com).

Pour faciliter la transmission des documents papier (fiches d'inscriptions, relevés de compte ...) entre les membres du bureau, une boîte aux lettres fermée à clé est mise à disposition dans le local. Seuls les membres du bureau en détiennent les clés.

## ACCES AU LOCAL DE L'ASSOCIATION

Le local de l'association se situe au : 1 rue du Ban Thévenin à MEXIMIEUX.

Seuls les membres du bureau et les professeurs sont autorisés à détenir les clés du local.

L'accès en dehors des cours se fait exclusivement en présence d'un membre du bureau ou d'un enseignant.

## PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les données personnelles communiquées lors de l'inscription sont utilisées pour les seuls besoins de l'association dans le respect des conditions de confidentialité, et de la non-diffusion de ses informations conformément à la loi en vigueur (CNIL).

## DROIT A L'IMAGE

Lors de leur inscription, les adhérents doivent impérativement joindre à leur fiche d'inscription l'autorisation correspondante dûment complétée et signée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent (ou de son représentant légal) précédée de la mention « Lu et approuvé ».

# Autorisation de Droit à l'image d'une personne majeure

## Association Atelier Espace

**Objet : Autorisation de filmer, photographier, diffuser et reproduire mon image.**

Je soussigné(e),

**Nom :**

**Prénom :**

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

Autorise, à titre gratuit, l'association Atelier Espace,

- A me filmer / me photographier dans le seul cadre des activités et manifestations organisées par l'association,
- A diffuser et/ou reproduire mon image sur les supports suivants : presse locale, site internet de l'association et affichage éventuel lors des expositions (trombinoscope par exemple).

N'autorise pas,

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à :

**Association Atelier Espace – 1 rue du Ban Thévenin – 01800 MEXIMIEUX**

ou par mail à [latelierespace@hotmail.fr](mailto:latelierespace@hotmail.fr)

Je m'engage à ne pas tenir responsable la structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Cette autorisation reste valable le temps de votre inscription au sein de l'association pour l'année 2026 – 2027, et s'applique à compter du 07 septembre 2026. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à

le

Pour faire valoir ce que de droit.

Signature :